

POSTULAT

Auteur Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, German Eyer, AdG/LA, et Reinhold Schnyder, AdG/LA
Objet Simplon : les camions sur le train !
Date 11.11.2014
Numéro 5.0109

Les camions empruntant la route du col du Simplon constituent une nuisance considérable pour les automobilistes et les riverains. Entre l'an 2000 et aujourd'hui, le nombre des camions empruntant cette route a plus que triplé. Selon le rapport du Conseil fédéral sur le transfert 2013, 85 000 camions ont franchi le col du Simplon à 2005 m d'altitude en 2012, ce qui correspond à bien 280 camions par jour ouvrable.

15 % de tous les camions franchissant le Simplon par la route transportent des substances dangereuses. Plus de 80 % de tous les transports de substances dangereuses à travers les Alpes passent par le col du Simplon, car les substances dangereuses ne peuvent qu'exceptionnellement emprunter les grands tunnels routiers du Gothard, du San Bernardino et du Grand-Saint-Bernard. Chaque jour, 45 bombes chimiques potentielles toussotent le long du col du Simplon.

C'est avec une régularité horlogère que des camions sont impliqués dans des accidents sur la route du col du Simplon. Jusqu'à présent, les grandes catastrophes nous ont été épargnées. Ce n'est hélas qu'une question de temps d'ici qu'un accident se solde par une catastrophe pour l'humain et/ou l'environnement. Au vu de la situation, la politique ne peut pas se permettre de rester impassible, de faire l'autruche et de continuer à espérer que tout se passera bien. Cela serait extrêmement irresponsable.

Les substances dangereuses devraient être transportées par les rails, tel que l'exige l'article constitutionnel sur la protection des Alpes. Il serait donc préférable que les camions en provenance de Vevey et à destination de l'Italie soient chargés sur le train en passant le centre de contrôle à Saint-Maurice. En ce qui concerne le trafic poids lourds plus restreint entre le Haut-Valais et Domodossola, il conviendrait de mettre en place une autoroute ferroviaire.

Conclusion

1. En impliquant tous les milieux intéressés, il y a lieu d'élaborer un rapport mettant en évidence la manière de transporter les camions par les rails de part et d'autre du Simplon.
2. En accord avec la Confédération et les CFF, il convient de soumettre un agenda contraignant pour la mise en œuvre du transbordement des camions.